LE TELEGRAPHE

PARAISSANT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LES DIMANCHES ET JOURS DE CHASTETÉ.

CONDITIONS :

ABONNEMENT, pour la famille ou pour d'autres personnes, dix piastres pour le premier mois, et cinq piastres par mois pour chaque mois suivant. Les abonnements se font à l'imprimerie, rue Royale, n° 71, vis-à-vis le magasin de MM. Degas frères, et dans les principaux cafés de la ville. Aucun abonnement ne sera reçu pour moins d'un mois. Les abonnements partent du premier de chaque mois.

Les bureaux de poste de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Galveston sont spécialement chargés de la distribution du Télégraphe.

Les lettres et paquets pour la rédaction doivent être affranchis, sous peine de rebut.

Les lettres et paquets pour l'administration doivent être affranchis, sous peine de rebut.

Les annonces ne sont insérées que sur avis authentique d'un ordre à cet effet